



DÉLÉGATION DE L'EST-DU-QUÉBEC



APERÇU

Toutes les sélections seront effectuées conformément aux normes d'opération des Jeux du Québec, et seront soumises à la Fédération québécoise d'athlétisme ainsi qu'au partenaire régional (URLS) pour validation et approbation.

Le comité de sélection régional, sous la supervision du répondant désigné par la FQA, est responsable de la mise en œuvre de ces critères, et détient l'autorité unique de prendre toutes les décisions concernant la sélection de l'équipe pour les Jeux du Québec.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Maxime Bélanger (maxbelanger1010@hotmail.com) ou Marcel Gagnon (cesas@videotron.ca).

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1. LIEU ET DATES DES JEUX DU QUÉBEC

Thetford Mines, Québec, du 28 au 31 juillet

1.2. DATES IMPORTANTES

Dates importantes		
DATES	DESCRIPTION	ENDROIT
1 ^{er} janvier 2017– 30 juin 2018	Période de réalisation des standards "Espoirs Régionaux" (voir tableau en annexe A)	
30 juin 2018	Finale régionale. Afin d'être admissible à la sélection, vous devez participer à au moins une des finales régionales	Piste d'athlétisme de Rivière-du-Loup
1 ^{er} janvier 2017– 30 juin 2018	Période de qualification en vue de la réunion du comité de sélection (voir section 3).	
30 juin 2018	Réunion du comité de sélection	
9 juillet 2018	Athlètes sélectionnés: Date limite d'inscription	
27 juillet 2018	Arrivée des délégations à la Finale Provinciale des Jeux du Québec	Thetford Mines, Québec
28 au 31 juillet 2018	Dates de compétition	Thetford Mines, Québec
31 juillet 2018	Retour des délégations	



1.3. ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible à participer à la Finale Provinciale des Jeux du Québec, l'athlète doit :

- Être membre de la FQA
- Être né en 2001, 2002, 2003 ou 2004;
- Avoir participé à au moins une finale régionale de votre région;
- Durant la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2018, avoir atteint le standard « Espoir Régional » dans au moins une épreuve où il sera inscrit en vue de la Finale des Jeux du Québec. Voir le tableau en annexe A.

1.4. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

L'athlète doit représenter la région où est situé son domicile en date du 1^{er} mai 2018.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé en fonction de l'adresse de son domicile, tel que mentionnée sur son bulletin scolaire de l'année en cours. L'athlète est présumé domicilié chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidence, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu. »*

*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.

1.5. SURCLASSEMENT

Autorisé, mais limité à une seule catégorie d'âge. Par conséquent, les athlètes nés après le 31 décembre 2004 ne sont pas admissibles en vue de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2018.

1.6. ÉPREUVES

Chaque athlète sélectionné peut être inscrit à un maximum de 3 épreuves individuelles et deux relais ou aux épreuves combinées (heptathlon, décathlon) et deux relais.

Les délégations peuvent inscrire 2 athlètes par épreuve individuelle de même qu'aux épreuves combinées et 1 équipe par épreuve de relais.

100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 3000m, 110mH (hommes haies 36"), 100mH (femmes haies 30"), 400mH (hommes haies 33" / femmes haies 30"), 2000m steeple (hommes barrières 33" / femmes barrières 30"), 3000m marche, relais 4x100m, relais 4x400m, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (hommes 5kg, femmes 3kg), disque (hommes 1.5kg, femmes 1kg), marteau (hommes 5kg, femmes 3kg), javelot (hommes 700g, femmes 500g), heptathlon (femmes), décathlon (hommes).



1.7 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

30 athlètes maximum, 4 entraîneurs, 1 gérant d'équipe.

1.8 RÉUNION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection régional se réunira le 30 juin 2018 pour finaliser la composition de l'équipe. Seuls les athlètes sélectionnés par le comité seront contactés.

1.9 FRAIS D'INSCRIPTION

140\$

2 OBJECTIFS ET MISSIONS DE L'ÉQUIPE

Nos objectifs :

Améliorer notre classement
Délégation complète de 30 athlètes

Notre mission

Promouvoir un bon esprit d'équipe

3 PROCESSUS DE SÉLECTION

La sélection des athlètes se déroulera par tours successifs jusqu'à l'atteinte du contingent de 30 athlètes.

Les athlètes devront réussir la combinaison requise de standards de qualification et/ou de rang dans l'épreuve (lors du championnat de l'Est-du-Québec), afin d'assurer leur sélection pour les standards.

La réussite des standards est considérée entre le 1^{er} janvier et le 30 juin. À noter que les Standards doivent être réalisés lors d'une compétition sanctionnée par la FQA ou Athlétisme Canada entre le et le championnat de l'Est-du-Québec

La présence et la participation de l'athlète lors du championnat de l'Est du Québec est obligatoire pour être de la sélection, même dans les épreuves non-présente lors de la sélection (exemple : perche)

La sélection sera faite par le gérant de l'équipe et l'entraîneur-chef s'il y a imbroglie, l'entraîneur responsable du groupe épreuve sera impliqué.

N.B. se référer au tableau en Annexe B

1er tour de sélection : Tous détenteurs d'un standard « A » dans une ou plusieurs épreuves.

2e tour de sélection: Les double médaillés d'or ou d'argent (i.e. or + or, or + argent ou argent + argent) détenteurs d'un standard "B" dans une des deux épreuves.



Fédération
québécoise
d'athlétisme

JEUX DU QUÉBEC 2018 – THETFORD CRITÈRES DE SÉLECTION EN ATHLÉTISME



3e tour de sélection: Les double médaillés d'or ou d'argent (i.e. or + or, or + argent ou argent + argent) détenteurs d'un standard "C" dans une des deux épreuves.

4e tour de sélection: Considération des contre-performances lors du championnat mais qui ont réalisées des standard B.

Départage : Le départage entre les derniers candidats sera fait en calculant l'écart en pourcentage entre la performance réalisée et les normes "A" et "B". En cas d'égalité, notamment dans les sauts verticaux, le détenteur de la meilleure performance admissible réalisée durant la saison aura préséance.

Circonstances exceptionnelles : Le comité de sélection se réserve le droit, après approbation du représentant régional, de sélectionner un athlète en vertu de circonstances exceptionnelles.

Attribution des épreuves : Une fois la sélection officielle, un athlète peut se voir attribuer d'autres épreuves dans lesquelles le nombre maximal de participant n'est pas atteint.

JEUX DU QUÉBEC 2018 – THETFORD

ANNEXE A

NORMES DE NIVEAU « ESPOIR RÉGIONAL » ET ÉQUIVALENCES

Juvénile (U18) féminin		Juvénile (U18) masculin	
100m <i>60m</i>	13.8 / 14.05 8.98	100m <i>60m</i>	12.1/12.39 7.93
200m	28.8/29.11	200m	24.8/25.07
400m <i>300m</i>	1:07.9/1:08.12 47.8/48.02	400m <i>300m</i>	56.3/56.50 40.2/40.39
800m <i>600m</i> <i>1000m</i>	2:39.55 1:55.28 3:28.61	800m <i>600m</i> <i>1000m</i>	2:13.13 1:35.09 2:53.64
1500m <i>1200m</i>	5:30.91 4:14.67	1500m <i>1200m</i>	4:39.50 3:35.24
3000m <i>2000m</i>	12:12.14 7:43.39	3000m <i>2000m</i>	10:15.65 6:30.85
100m haies <i>80m haies</i> <i>60m haies</i>	18.7/18.97 16.1/16.37 11.61	110m haies <i>100m haies</i> <i>60m haies</i>	18.0/18.25 16.9/17.15 10.32
400m haies <i>200m haies</i>	1:16.3/1:16.51 32.1/32.40	400m haies <i>200m haies</i>	1:05.4/1:05.56 28.4/28.71
2000m steeple <i>1500m steeple</i>	8:21.83 5:41.10	2000m steeple <i>1500m steeple</i>	7:01.81 4:44.19
3000m marche <i>1500m marche</i>	19:54.66 8:50.63	3000m marche <i>1500m marche</i>	18:56.74 8:26.94
Hauteur	1.36m	Hauteur	1.65m
Perche	2.10m	Perche	2.65m
Longueur	4.21m	Longueur	5.16m
Triple saut	8.94m	Triple saut	10.75m
Poids 3kg	8.64m	Poids 5kg <i>Poids 4kg</i>	10.13m 11.33m
Disque 1kg	20.79m	Disque 1.5kg <i>Disque 1kg</i>	26.19m 32.08m
Marteau 3kg	23.88m	Marteau 5kg <i>Marteau 4kg</i>	28.44m 31.80m
Javelot 500g	24.00m	Javelot 700g <i>Javelot 600g</i>	34.80m 37.59m
Heptathlon <i>Pentathlon</i>	2703 1978	Décathlon <i>Pentathlon</i>	3620 1922

JEUX DU QUÉBEC 2018 – THETFORD

ANNEXE B

RÉGION DE L'EST-DU-QUÉBEC – STANDARDS

	Filles				Gars			
	A	B	C		C	B	A	
100m	13.44	14.05	8,98	60m	7,93	12.39	11.80	100m
200m	27.79	28.8	29.11		25.07	24.8	24.07	200m
400m	1:03.68	1:08.12	48,02	300m	40,39	56.50	54.15	400m
800m	2:30.55	2:39.55	1:55.28	600m	1:35.09	2:13.13	2:06.83	800m
			3:28.61	1000m	2:53.64			
1500m	5:15.53	5:30.91	4:14.67	1200m	3:35.24	4:39.50	4:26.58	1500m
3000m	11:35.57	12:12.14	7:43.39	2000m	6:30.85	10:15.65	9:47.82	3000m
100m/110m haies	17.09	18.70	18.97		18.25	18.00	16.55	100m/110m haies
			11,61	60m haies	10,32			
			16.1	80m haies	16,9			
400m haies	1:13.87	1:16.3	1:16.51		1:05.56	1:05.4	1:00.69	400m haies
			32,1	200m haies	28,4			
2000m steeple	7:55.40	8:21.83	5:41.10	1500m steeple	4:44.19	7:01.81	6:44.13	2000m steeple
3000m marche	18:35.20	19:54.66	8:50.63	1500m marche	8:26.94	18:56.74	16:36.69	3000m marche
Hauteur	1.45m	140m	1.36m		1.65m	1.70m	1.75m	Hauteur
Perche	2.45m	2.25m	2.10m		2.65m	2.85m	3.10m	Perche
Longueur	4.58m	4.39m	4.21m		5.16m	4,42m	5.69m	Longueur
Triple saut	9.65m	9,30m	8.94m		10.75m	11,17m	11.59m	Triple saut
Poids	10.75m	9.70m	8.64m		4kg : 11.33m	10.13m	11.90m	Poids
Disque	25.88m	23,34m	20.79m		1kg : 32.08m	26.19m	33.04m	Disque
Marteau	30.42m	27,15m	23.88m		4kg 11.33m	28.44m	37.28m	Marteau
Javelot	32.43m	28,21m	24.00m		600g : 37.59m	34.80m	42.78m	Javelot
Heptathlon	3 350	2703	1978	Pentathlon	1922	3620	4 532	Décathlon

C = équivalences en salle ou pour cadet